





Samedi 8 et dimanche 9 Janvier 2022

REGLEMENT INTERIEUR

Les championnats départementaux Jeunes, organisés par le comité départemental des échecs de Haute-Garonne, constituent la première étape des qualifications pour le championnat de France Jeunes.

Le championnat s'adresse à tous les joueurs licenciés A dans un club du département en catégories Petits-poussins (U8), Poussins (U10), Pupilles (U12), Benjamins (U14) et minimes (U16).

Les joueurs étrangers doivent être scolarisés en France et s'être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 LISTE DES TOURNOIS

Le championnat est organisé en 5 tournois : U8, U10, U12, U14 et U16 mixte. Dans chaque catégorie, les titres de champion et championne de Haute-Garonne seront décernés.

1.2 DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT

Le championnat aura lieu les 8 et 9 Janvier 2022 à l'Espace Monestié à Plaisance-du-Touch.

1.3 HORAIRES ET CADENCE

U12 (Pupilles) à U16 (Minimes) Cadence : 1h +30s

Samedi 8 Janvier : Ronde 1 : 9h/12h

Ronde 2: 12h30/15h30 Ronde 3: 15h30/18h30

Dimanche 9 Janvier : Ronde 4 : 9h/12h Ronde 5 : 13h/16h







U10 (Poussins) - U8 (Petits-poussins) Cadence: 50min + 10s

Samedi 8 Janvier : Ronde 1 : 10h/12h

Ronde 2 : 12h30/14h30 Ronde 3 : 14h30/16h30

Dimanche 9 Janvier : Ronde 4 : 11h/13h

Ronde 5: 13h30/15h30

1.4 INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur le site CDE31 sous le lien suivant : https://www.echecs-31.fr/Championnat-Jeunes-Haute-Garonne-2021-2022

Il est obligatoire de pointer sur place avant le début du tournoi pour être apparié à la 1ère ronde.

2. PARTICIPATION

2.1 NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES PAR DEPARTEMENT

Dans chaque catégorie d'âge féminin et mixte, la moitié des participants est qualifiée pour le championnat régional suivant la grille américaine et le départage choisi, avec un minimum de 2 qualifiés par catégorie et par département.

En cas de nombre impair de participants, le nombre de qualifiés est l'arrondi supérieur.

Les qualifiés d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans les calculs de participation.

2.2 QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES

Sont qualifiés les joueurs terminant à une place qualificative à l'issue des phases départementales.

REPECHAGE

Dans le cas où un joueur qualifié ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat de ligue, soit le 13 janvier 2022, sa place qualificative est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département.







2.3 QUALIFICATIONS D'OFFICE

Sont qualifiés à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes.

2.4 IL N'Y AURA AUCUNE QUALIFICATION SUPPLEMENTAIRE

3. DEROULEMENT

3.1 REGLES DU JEU

Les règles du jeu sont celles de la Fide à Goynuk (Antalya, Turquie) entrées en vigueur au 1er janvier 2018. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé perdra la partie.

3.2 FORFAIT

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début des rondes.

3.3 CADENCE

Voir 1.3

3.4 APPARIEMENTS

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook /version adoptée au 88e congrès — Goynuk (Turquie) en 5 rondes à l'aide du logiciel Papi.

3.5 FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier et signeront leurs feuilles de partie en indiquant clairement le résultat. Les feuilles de partie seront déposées à la table d'arbitrage.

3.6 CLASSEMENT

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle ½ point et le départage suivant :

• le buchholz tronqué • le buchholz • la performance

4. ENCADREMENT

4.1 DIRECTION DU CHAMPIONNAT







Le Comité directeur désigne le directeur du Championnat qui ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2 ARBITRAGE

Arbitre principal: Francoise Cwiek 06 86 61 73 48

Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par l'arbitre principal sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3 COMMISSION D'APPEL

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement.

Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, un entraineur, et un joueur.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Pour le CDE31

<u>Arbitre principal</u> <u>Directeur du tournoi</u>

Françoise CWIEK Yohan CONTIE